

<p align="center">RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR</p>	<p align="center">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BOULLAY MIVOYE Séance du 26 octobre 2021</p>
<p align="center">Date de la convocation 19/10/2021</p>	<p>L'an deux mil vingt et un et le mardi 26 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOULLAY-MIVOYE, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Stéphane HUET, Maire</p>
<p>Nombre de Conseillers : 11 Présents : 10 Votants : 10</p>	<p>Présents : Monsieur Stéphane HUET, Madame Véronique BOYERE, Monsieur Christophe PERCHERON, Madame Catherine ATARIAN, Madame Monique FRESNAYE, Madame Anne RONDELAUD, Monsieur Benjamin SOULARD, Monsieur Guillaume GUERIN, Madame Claire DAMIEN, Monsieur Damien SERVY</p>
<p>Secrétaire de séance : Madame BOYERE Véronique</p>	<p>Absente excusée : Madame Mathilde THURIN Absents non excusés :</p>

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Véronique BOYERE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du 21 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Travaux pour la fibre optique sur la RD308

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux pour la fibre optique en traverse de la commune du Boullay-Mivoye au lieu-dit « Fonville » seront faits en souterrain à partir du 25/10/2021 et qu'il n'y aura pas de poteaux.

3. Limitation à 3.5 Tonnes sur la RD308

Monsieur le Maire présente le projet d'arrêté du Conseil Départemental au Conseil Municipal et précise que l'accès à la RD308 sera interdit aux 3.5 Tonnes et plus sauf transports scolaires et engins agricoles depuis l'intersection avec la route départementale n°135/3 au lieu-dit « Fonville » et depuis la rue des Bouleaux (voie communale).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4. Travaux d'isolation thermique à la mairie (délibération 2021-01-10)

Le Maire expose qu'il conviendrait de changer les fenêtres et volets de la mairie (fenêtre et porte-fenêtre du bureau du Maire et deux fenêtres de la salle du conseil).

La société MBA MIRA a présenté 3 devis se décomposant comme suit :

- Fenêtres et porte fenêtre ouverture extérieure pour un montant de 7 482 € TTC
- Fenêtres et porte fenêtre ouverture intérieure pour un montant de 6 906 € TTC
- Volets battant pour un montant de 2 212.82 € TTC

Le devis choisi fera l'objet d'une demande de subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de fenêtres et porte fenêtre ouverture extérieure pour un montant de 7 482 € TTC et autorise le Maire à signer le devis.

5. Travaux au terrain communal (délibération 2021-02-10)

Le Maire présente le devis de la société TP28 pour le contrôle d'accès au terrain communal. Le devis comprend la fourniture et pose de rochers ainsi que la réalisation d'un merlon.

Le montant du devis s'élève à la somme TTC de 2 083.20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis de la société TP28 et autorise le maire à le signer.

6. Travaux à l'intersection rue des Blatiers/rue de la Forge

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise TP28 pour la création de caniveaux à l'intersection de la rue des Blatiers et rue de la Forge. Le devis s'élève à 3 153.12 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation des travaux mais demande d'autres devis comparatifs.

7. Projet de demandes de subventions pour 2022

Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers municipaux qui proposent concernant les demandes de subventions DETR/DSIL les projets suivants :

- Remise en état de la mare du Fonville et remise de la végétation
- Aménagement rue du cimetière
- Aménagement sécurité rue du Moulin
- Remplacement de l'éclairage public par des LEDS
- Remise en état et élagage mare du Boullay-Mivoye
- Création d'un city stade

8. Protocole de mise en œuvre de rappel à l'ordre (délibération 2021-03-10)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention tripartite de mise en œuvre du rappel à l'ordre avec le Procureur de la République (Tribunal Judiciaire de Chartres) et le Président de l'AMF 28 (Association des Maires de France d'Eure et Loir).

A savoir qu'il s'applique aux faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ainsi qu'à la salubrité de la commune.

Le rappel à l'ordre sera précédé d'une consultation préalable du parquet afin de le coordonner avec d'autres réponses pénales, sur une adresse mail dédiée.

Le rappel à l'ordre est verbal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce protocole et de l'autoriser à signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le protocole de mise en œuvre de rappel à l'ordre et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de tripartie.

9. Location de bancs et tables aux résidents et associations de la commune (délibération 2021-04-10)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un contrat de location de matériels bancs et tables pour les résidents et associations de la commune. Le montant de la location est de 5 € par table ou par banc pour les particuliers et sera gratuit pour les associations de la commune.

Un chèque de caution de 150 € par objets loués sera demandé pour couvrir les dégâts du matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le contrat de location et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

10. Décision suite au sondage pour la remise pour la fin de l'année de colis ou une invitation au restaurant aux aînés de la commune

Monsieur le Maire propose au conseil municipal qu'en fonction des réponses des aînés au sondage distribué courant octobre, les bénéficiaires recevront soit un colis de Noël ou participeront à un repas au restaurant prévu le 12 décembre 2021.

11. Subvention à accorder au Comité des Fêtes (délibération 2021-05-10)

Les trois membres du Comité des Fêtes sortent de la salle.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de soutenir le Comité des Fêtes par le biais d'une subvention à hauteur de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 500 € pour le démarrage du Comité des Fêtes.

3 Informations diverses

Monsieur le Maire précise que pour la distribution de l'eau l'AGGLO DU PAYS DE DREUX reprend la compétence qui la délèguera aux Eaux de Ruffin.

Concernant le Noël des enfants prévu le 5 décembre 2021, des bons seront distribués aux enfants par le Père Noël. Un courrier sera envoyé aux familles avec réponse avant le 10/11/2021.

Concernant la signalisation « rue des Ereux » un panneau STOP sera à envisager.

Une personne demande à ce que la vitesse soit limitée rue de Charpont.

Un habitant a demandé l'installation d'un panneau de basket. Le Conseil Municipal ayant décidé l'étude de l'installation d'un City Stade contentant un panneau de basket, aucun autre panneau ne sera installé en attendant.

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 23H00**

Le Maire
Stéphane HUET